



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

01/04/2014



0000078269

La Ministre

Paris, le 27 MARS 2014

CAB- FM/MCA/Me A.14-5582

cha Monsieur le Contrôleur général,

Vous m'avez transmis le 22 janvier 2014 le rapport de la visite que vous avez effectuée du 18 au 22 juillet 2011 au centre pénitentiaire du Havre, sis à Saint Aubin Routot (Seine maritime). Vous souhaitiez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives aux soins dispensés aux personnes détenues dans cet établissement.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par les patients pour se rendre en temps voulu aux rendez-vous médicaux qui leur ont été fixés par l'unité sanitaire, un travail de partenariat a été développé avec l'administration pénitentiaire à partir d'une réunion de fonctionnement mensuelle. Une réflexion conjointe a été menée pour améliorer l'accès aux soins et réguler les mouvements.

La planification des consultations est réalisée par demi-journée, selon une liste établie par l'unité sanitaire. Celle-ci est donnée aux surveillants qui enregistrent les convocations dans le cahier électronique de liaison de l'administration pénitentiaire. Chaque personne détenue reçoit une lettre de convocation individuelle.

Lorsque la personne détenue ne se présente pas à sa consultation, une lettre lui est systématiquement envoyée afin d'en connaître le motif.

Les communications entre les surveillants ont été développées, ce qui a permis d'améliorer les mouvements de personnes détenues se rendant à l'unité sanitaire.

L'organisation de la dispensation quotidienne des médicaments a été revue afin de fluidifier les circulations et d'éviter l'effet de groupe. La dispensation est effectuée désormais par bâtiment et sur des temps différents.

Enfin, pour ce qui est des consultations externes, la réorganisation de toutes les extractions, avec la création d'une escorte dédiée et un nombre d'extractions défini par jour, a sensiblement amélioré leur réalisation.

Sur l'organisation de la prise en charge psychiatrique, et notamment la longueur des délais pour un premier rendez-vous, l'accès aux consultations psychiatriques a été réduit à un mois.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS cedex 19

L'augmentation des effectifs de psychologues a permis de ramener de trois mois en 2011, à moins d'un mois en 2013, le délai pour obtenir un rendez-vous. De plus, les psychologues ont mis en place des plages quotidiennes de consultations en urgence.

Par ailleurs, dans l'attente de l'achèvement du programme de construction des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA), la création en mai 2013, au groupe hospitalier du Havre, d'une unité dédiée à la prise en charge des personnes détenues, a permis d'améliorer les conditions d'hospitalisation en psychiatrie.

Enfin, le déficit des effectifs réels de médecins somaticiens et de kinésithérapeutes à l'unité sanitaire a été sensiblement réduit. L'effectif des médecins généralistes a augmenté de 0.6 équivalent temps plein.

L'unité sanitaire bénéficie maintenant de deux vacations de cardiologue et de dermatologue et d'un temps de gastroentérologue. La vacation de kinésithérapeute a également été pourvue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de ma sincère considération.

Bien cordialement,

Marisol

Marisol TOURAINE